COLLOQUE SCIENTIFIQUE Chlordécone

COMPRENDRE & AGIR

23 · 24 · 25 Juin 2026

MARTINIQUE

Chlordécone : une étude qualitative exploratoire du sentiment de justice des personnes victimes en Martinique et en Guadeloupe

Violette Prignac Merle. BSc. & MSc. École de criminologie, Université de Montréal

STRATÉGIE CHLORDÉCONE

La victimisation environnementale est un problème d'ampleur : un décès sur six dans le monde serait imputable à des facteurs environnementaux, notamment à des polluants persistants (Fuller et al., 2022). Longtemps qualifiées de crimes « sans victimes », les contaminations environnementales en font pourtant de bien réelles. Que sait-on de ce que les personnes touchées attendent pour parler de "justice" ? Quel est leur sentiment à cet égard ? De quoi est-il fait ?

Problématique

Si les conséquences environnementales, physico-chimiques et sanitaires du chlordécone sont de plus en plus documentées, les connaissances quant aux perceptions des personnes touchées demeurent marginales au sein de la littérature, notamment en criminologie "verte". Or, répondre à une contamination suppose aussi de comprendre ce que la « justice » signifie pour celles et ceux qui la vivent. Les théories de la justice distinguent deux déterminants à ce sentiment : la qualité du processus et la qualité des issues (*outcomes*). Ces cadres, éprouvés auprès des victimes d'actes criminels, mais peu mobilisés pour les victimes environnementales, sont les principaux cadres d'analyse de cette étude issue d'un mémoire de maitrise.

Objectif

Explorer les significations et les attentes en matière de justice des victimes.

Les théories de la justice

Sous le nom de justice distributive, les premières théories de la justice se sont penchées sur les principes mobilisés par les individus pour déterminer la « justesse » *(fairness)* d'un résultat (Deutsh, 1975, 2011). Les recherches issues de la psychologie sociale et des théories du management et des organisations se sont plus tard rendu compte que ce n'était pas le seul aspect important. La justice des processus menant aux résultats, la justice procédurale, s'avère également importante. Ces études sur la perception de justice seront par la suite étendues à celles des perceptions de justice dans un contexte de la justice criminelle, pour les victimes de crimes (Wemmers, 2017).

Méthode

(1) Entretiens semi-dirigés :
24 personnes victimes (directes et/ou indirectes) de la contamination au chlordécone en Guadeloupe et en Martinique; séjour de recherche entre octobre 2023 et janvier 2024; recrutement des participants via les réseaux sociaux; guide d'entretien crée à partir de la littérature criminologique sur le sentiment de justice des victimes d'actes criminels et de crimes contre l'humanité (thèmes abordés : expérience de la victimisation, perception des responsabilités, question sur le sentiment de justice, perceptions des mécanismes de justice).

2) Analyse thématique du contenu :
Codification des thèmes et des catégories avec le logiciel Nvivo.

.

Composition de l'échantillon :
de 22 à 76 ans, moy : 52 ans | 16 femmes, 8 hommes | 15 personnes de la Martinique et 9 de la Guadeloupe | 24 victimes directes; 11 également indirectes.

Résultats - Partie I. Trois significations de la "Justice"

Responsabilisation

Par les auteurs des faits et/ou les autorités

« le premier besoin que je vois, c'est déjà reconnaître, admettre cet empoisonnement » - Jacqueline

« L'obtention de justice, c'est d'abord la reconnaissance de ses responsabilités, et cette reconnaissance passe par des actes » - Marie-Josée

Par la sanction

« Punir les coupables, qu'ils soient sanctionnés à la mesure de ce qu'ils ont fait » - Mireille

« Ils doivent décontaminer, prendre à leur charge les frais de toute la pollution et sur toutes les terres » - Cédric

Vérité

« Ce qu'on doit faire déjà, pour les victimes, c'est le droit à l'information. C'est à dire qu'est-ce qui s'est passé ? Pourquoi ça s'est passé ? Pour que ça se reproduise plus. On n'a pas les tenants et les aboutissants de cette histoire. Donc, ça peut se reproduire » - Philippe

Réparations

« Réparer les dégâts faits par la chlordécone, ça ne sera qu'un dédommagement matériel et financier » - Eddy

« je ne dis pas de m'indemniser. Non, ce n'est pas ça. […] j'ai pas besoin d'argent. Je suis victime, je suis empoisonné, je vais mourir de toute façon » - Gérard

Réparation financière

« L'accès aux soins, faciliter un peu plus les prises en charge, même au niveau du diagnostic » - Mélissa

Réhabilitation

Cessation de la victimisation

« Réduire l'exposition des Martiniquais […] déjà qu'ils ne se contaminent plus et là, on pourra réfléchir à x ou y » - Lionel

Restitution

«La justice, comme on dit en créole « pwòpte », ça veut dire rendre propre, nettoyer le pays. Il faut que la terre redevienne terre, que l'eau redevienne potable» - Nicole

Les résultats montrent que les attentes lorsqu'il est question de justice s'articulent autour de trois dimensions principales.

Ces attentes cherchent notamment à prévenir la répétition de la victimisation et témoignent d'une conception de la justice teintée de préoccupations collectives, en plus de celles individuelles.

Le "résultat" de la justice n'est toutefois pas l'unique facteur qui compte pour les victimes. La **justice procédurale**, qui comprend la manière dont les décisions judiciaires sont prises et la qualité du traitement, est toute aussi importante. Pour qu'un résultat soit vu comme juste, la *neutralité* et la *confiance* envers les autorités sont deux facteurs qui jouent un rôle. Le *respect*, la *constance, avoir une voix* et *être informé* sont quant à eux les clés pour percevoir un traitement interpersonnel de qualité.

Partie II. Vue d'ensemble des conceptions de justice des participants (n=24)

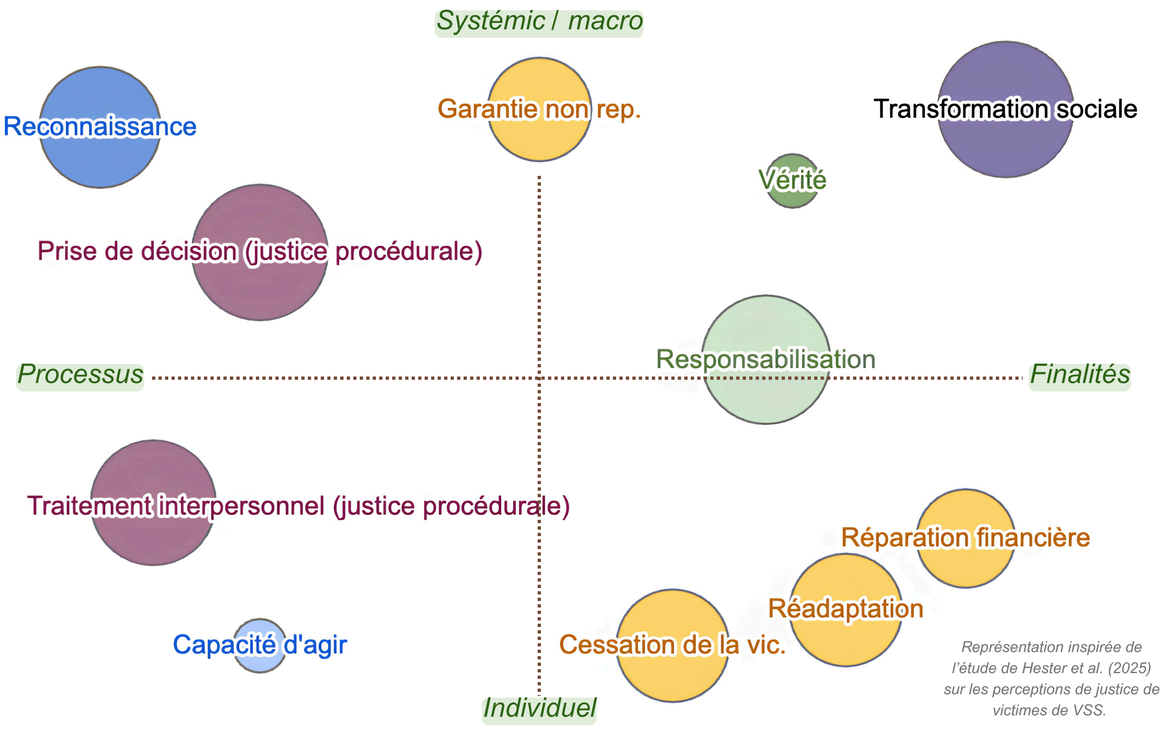

Légende

Axe vertical: niveau auquel se situe la justice évoquée (individuel (la personne); méso (communauté et institutions);macro (société)
Axe horizontal: du processus (la manière de rendre la justice) aux finalités (les résultats visés) de justice

Le positionnement des cercles est issue de l'analyse qualitative et vise à une meilleure compréhension des résultats.

Les formes de réparation évoquées.

Les 2 composantes de la justice procédurale (voir partie III)

Partie III. Les déterminants de la justice procédurale

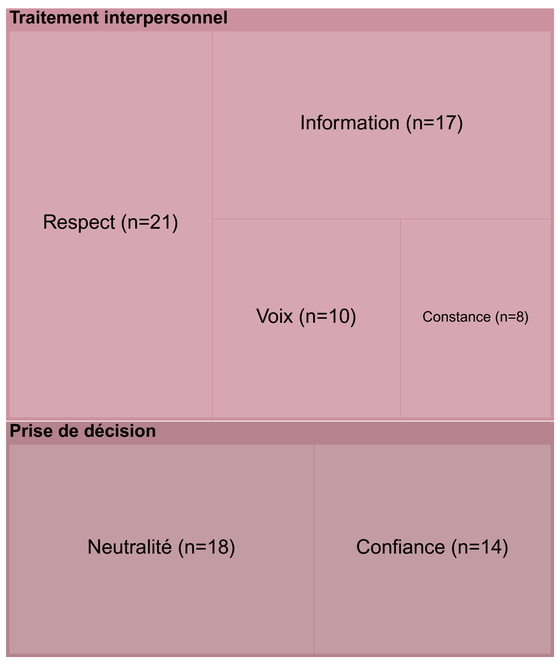

Partie IV. Témoignages de victimisation secondaire

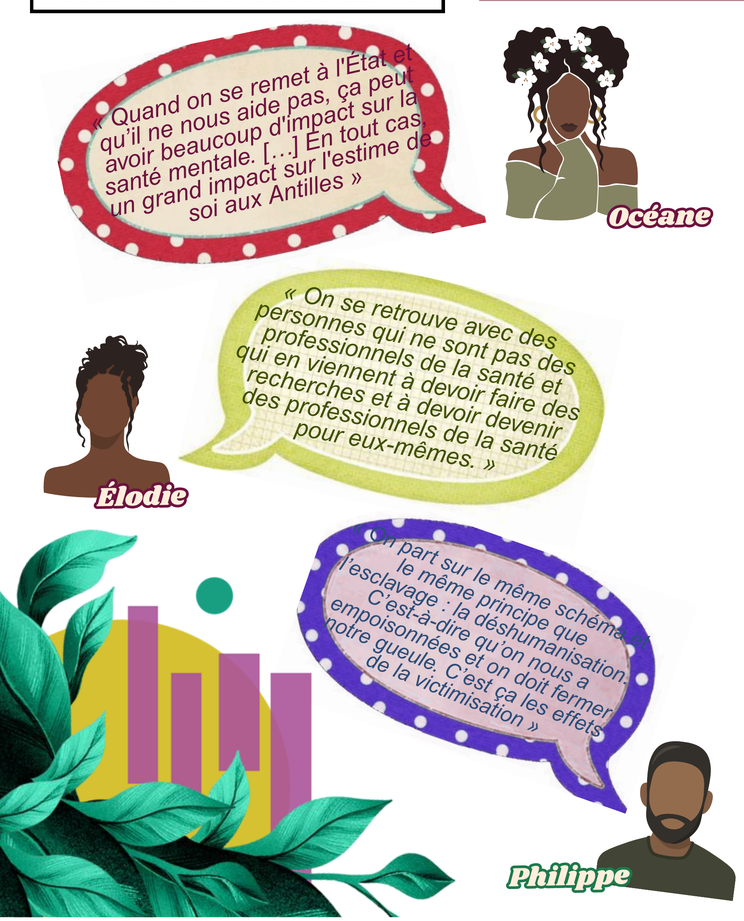

Attention à la victimisation secondaire

Les réactions sociales négatives à la suite d'un événement traumatique peuvent engendrer ce que Symonds (1980) nomme la « seconde victimisation ». En l'absence de justice procédurale et distributive, les processus de justice, formels ou informels, peuvent être à l'origine de victimisation secondaire, en particulier en présence d'un sentiment de "trahison institutionnelle" (Wemmers, 2017).

Partie V. La justice transformatrice : éléments mentionnés

Les victimes rencontrées identifient plusieurs finalités à la réparation. Toutefois, leurs discours révèlent également une dimension plus large pour la justice, tournée vers la transformation. La justice réparatrice, dans le cas des crimes environnementaux, permet aux victimes d'être impliquées et d'intégrer les responsables au dialogue autour de la réparation. Néanmoins, dans ce cas, les racines du crime n'y seront pas, ou peu, abordées. Or, le contexte dans lequel s'inscrit le "crime toxique" doit être considéré afin de tendre non seulement vers la justice, mais également vers la prévention de nouvelles victimisations (Léonard, 2022, Ferdinand, 2015, Wright, 2023). Pour plusieurs participants, les mécanismes classiques de justice (et de réparation) ne peuvent pas suffire si les structures et dynamiques sociales, économiques, politiques et judiciaires qui ont rendu possible la contamination demeurent, elles, inchangées.

« Mettre en place des choses qui permettent de construire l'après. Si y a réparation, qu'elle serve à construire la société qui viendra. […] Se dire : c'est l'argent du chlordécone, grâce à ça on construit quelque chose derrière. » - Audrey

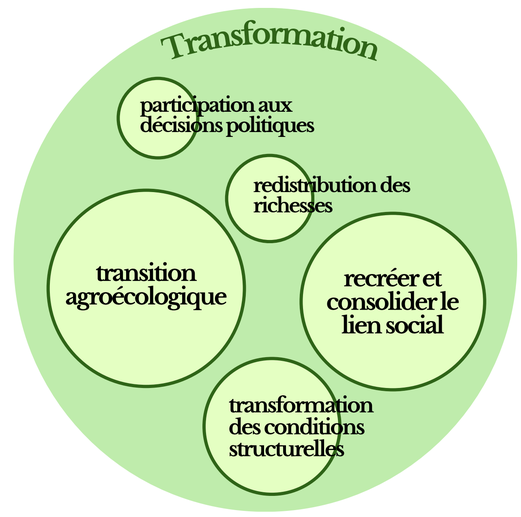

Discussion

Obtenir justice est un combat pour toutes les victimes d'acte criminel, et la victimisation environnementale ne fait pas exception. Pour les participants, la notion de justice incarne la garantie du droit de chacun de disposer d'un environnement sain, tel que reconnu par les Nations Unies depuis 2022. Les témoignages indiquent également que, pour qu'un sentiment de justice soit ressenti, il faut des prises de décision inclusives et centrées sur les communautés, ainsi que la reconnaissance et la réparation des injustices et irrespects des droits humains, tant actuels qu'historiques. À des fins exploratoires, nous avons adressé les témoignages des victimes guadeloupéennes et martiniquaises ensemble, compte tenu des recoupements observés. Toutefois, même si elles partagent des préoccupations communes, il est essentiel de ne pas négliger les réalités propres à chaque territoire pour comprendre ce que signifie la justice pour ses habitants. L'utilisation des théories de la justice à partir des perceptions de victimes de crimes "toxiques" nous permet néanmoins de mieux cerner ce que ces dernières perçoivent comme des résultats et des procédures équitables.

Une justice universelle et pleinement satisfaisante n'existe pas. Néanmoins, comme d'autres chercheurs l'ont souligné, la justice ne se limite pas aux résultats : elle se trouve en particulier au travers des processus par lesquels elle est rendue (Tyler, 2000). Reste à savoir si les avancées récentes, notamment la loi du 12 juin 2026 visant à reconnaître la « part de responsabilité » de l'État, feront, en partie, justice aux yeux des victimes : beaucoup dépendra de la manière dont elles seront concrétisées et mises en œuvre.

Je tiens à remercier les 24 participant.e.s qui ont pris part à cette étude et ont accepté d'aborder un sujet aussi délicat et douloureux, ainsi que ceux et celles rencontré.e.s, au delà des entretiens, lors du travail de terrain. Merci à ma directrice de recherche, Jo-Anne Wemmers, dont le soutien financier, moral et académique a rendu ce projet possible.

References : Hall, M. (2014). Victims of environmental crime: Routes to recognition, restitution, and redress. In T Spapens, R White, M Kluin (Eds.), *Environmental Crime and its Victims,* Routledge.
Ferdinand, M. (2015) . De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : l'égalité en question. *Revue française des affaires sociales, (1)*, 163-183.
Fuller, R., Landrigan, P. J., Balakrishnan, K., Bathan, G., Bose-O'Reilly, S., Brauer, M., et al.. (2022). Pollution and health: a progress update. *The Lancet. Planetary health, 6*(6),535–547.
Léonard, J. (2022). *Justice transformatrice et violences de genre. Inventer d'autres manières de rendre la justice.* Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)
Symonds, M. (2010). The « second injury » to victims of violent acts. 1980. *American Journal of Psychoanalysis*, 70(1), 34-41.
Tyler, T.R. (2000). Social Justice: Outcome and Procedure. *International Journal of Psychology, 35*: 117-125.
Wright E. J. (2023). Decolonizing Zemiology: Outlining and Remedying the Blindness to (Post)colonialism Within the Study of Social Harm. *Critical criminology, 31*(1), pp. 127-144
Wemmers, J.-A. (2010). *The Meaning of Justice for Victims.* Dans International Handbook of Victimology. Routledge.
Wemmers, J.-A. (2017). *Victimologie : une perspective canadienne.* Québec (Québec) : Presses de l'Université du Québec.

Université de Montréal

CICC Centre international de criminologie comparée